

# CONTRAT RÉSERVATION LOCATION 2012

Réponse souhaitée par retour de courrier. Téléphonnez au camping avant de remplir le contrat de réservation, afin de connaître les dernières disponibilités, entre 20 h et 21 h au 05 59 20 01 65.  
Les animaux sont interdits dans les localités.

Entre les soussignés, Camping Des 2 Jumeaux et :

Nom : ..... Prénom : ..... Âge : .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Véhicule\* : Modèle : ..... N° immatriculation : .....

\*(un seul véhicule est compris dans le tarif)

## PARTICIPANTS AU SÉJOUR

Si les personnes ne correspondent pas à cette liste, la location sera annulée sauf accord de la direction.

Nom	Prénom	Âge
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		

## JE DÉSIRE LOUER :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Résidence Mobile 4 pers. - 2012   | <input type="checkbox"/> Pavillon Grand Standing T3 4/6 pers. - 2003/2006 |
| <input type="checkbox"/> Résidence Mobile 4/6 pers. - 2006 | <input type="checkbox"/> Pavillon Grand Standing T4 5/6 pers. - 2005      |
| <input type="checkbox"/> Résidence Mobile 4 pers. - 2010   | <input type="checkbox"/> Pavillon Grand Standing T5 6/8 pers. - 2001      |
| <input type="checkbox"/> Chalet 4 pers.- 2010              |   |

Arrivée le samedi ..... à partir de 16 h.

Départ le samedi ..... à partir de 10 h.

## Les suppléments :

- Locations de draps : le drap (4,50 €) - nbre : ..... - la paire de draps (9 €) - nbre : .....
- Ménage fin de séjour (65 €)
- 2<sup>e</sup> véhicule (70 € / semaine) selon disponibilité du parking : modèle : ..... - n° imm. : .....

## MONTANT DU SÉJOUR :

- MONTANT DU SÉJOUR : ..... €
- Taxe de séjour (base 2011) 0,50 €/jour/personne de + 13 ans, soit ..... x 0,50 € = ..... €
- TOTAL DU SÉJOUR : ..... €
- Arrhes\* : 30 % du total du séjour ou l'intégralité pour les courts séjours : ..... €
- Frais de dossier : ..... 27,50 €
- TOTAL DE LA RÉSERVATION : ..... €

\* Le solde est à régler 30 jours avant le jour de votre arrivée, dans le cas contraire la réservation sera annulée. Dès réception du contrat et des arrhes il vous sera adressé un accusé de réception à présenter à l'accueil le jour de votre arrivée.

## MODE DE PAIEMENT :

- Chèque (à l'ordre du camping)     Mandat postal     Chèques Vacances ANCV
- CB  Expiration :  Cryptogramme :

Je déclare, avoir pris connaissance des conditions générales de cette location et déclare être parfaitement d'accord.  
Je vous joins mon contrat ainsi que les arrhes.

Fait à ..... Le ..... Signature :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

## À L'ARRIVÉE

Le locataire s'engage à déposer l'attestation d'assurance villégiature + les chèques de caution :

- 385 € (pour les détériorations éventuelles).
- 65 € (pour le nettoyage final, si la location n'est pas en état d'être relouée : gazinière, réfrigérateur, salle d'eau, WC, sol. Un aspirateur sera à votre disposition le jour de votre départ).

La caution sera restituée au locataire au moment du départ, ou au maximum 1 mois après la date du départ, déduction faite des dégâts, ou de la perte des objets. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le preneur s'engage à compléter la somme après l'inventaire de sortie. Ce présent cautionnement ne pourra en aucun cas être considéré comme participation au paiement du loyer.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La location est nominative, elle ne peut en aucun cas être cédée. Si le locataire retarde son arrivée, il doit aviser au préalable la direction. En l'absence de tout message écrit du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location deviendra disponible 48 heures après la date d'arrivée prévue et le règlement des prestations sera exigé.

## UTILISATION DES LIEUX

À son départ le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie à l'exception des draps et du linge. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location seront à la charge du preneur.

## ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré affiché dans l'installation, le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie le jour même. En ce qui concerne les détériorations ou objets manquants, ils seront retenus sur le dépôt de garantie.

**Le nettoyage du locatif est à la charge du locataire. En fin de séjour l'installation doit être restituée en parfait état de propreté. En cas contraire, une somme de 65 € sera retenue sur la caution.**

## CONDITION D'ANNULATION

La location est ferme et définitive pour toute la durée indiquée : en cas d'arrivée retardée ou de départ avant la fin du séjour, la totalité de celui-ci sera facturé. En cas d'annulation par lettre recommandée, vous resterez redevable des frais de réservation ainsi qu'un montant égal à 30 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date d'arrivée, ou le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 16 jours avant cette date.

En règle générale, les arrhes restent acquises, elles pourront être restituées quand la location aura pu être relouée pour la même période et au même prix. **PRÉVOYEZ auprès de votre compagnie d'assurance un contrat spécial annulation ou contacter ADAR C/ O cabinet ALBINET sur leur site internet : <http://www.aduciel.fr/Particuliers/Vacances/adar-assurance-annulation-partenaires.aspx?&id=641888>.**

## ASSURANCES

Le locataire doit vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature, dans l'hypothèse contraire il doit lui réclamer cette extension ou bien souscrire un contrat particulier, au titre de clause « villégiature ». Une attestation d'assurance lui sera réclamée à l'entrée du camping à la remise des clés.

En cas de manquement grave aux dispositions du règlement intérieur et si le départ anticipé est rendu nécessaire, la totalité de séjour prévu restera due et acquise.

En cas de litige le tribunal de commerce de Bayonne sera seul compétent.



Route de la Corniche - 64700 HENDAYE-PLAGE

Tél./Fax : +33 (0)5 59 20 01 65

[info@camping-des-2jumeaux.com](mailto:info@camping-des-2jumeaux.com) - [www.camping-des-2jumeaux.com](http://www.camping-des-2jumeaux.com)

Arrêté préfectoral 2011/TOU/093 : emplacements Tourisme pour 35 emplacements dont 23 Grand Confort  
SIRET FR7932983112700017 - APE 5530Z